AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP29-7-68798107

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

11, Rue de la Vigilance — 69 - LYON-3e
Tél. 60-66-24 et 60-69-55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D.D.A.
51, Av. Maréchal-Foch - LYON-6e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

1er supplément au bulletin N° 93 de Juin 1968 25 Juin 1968

VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU (toutes régions) - BLACK-ROT (régions contaminées) - Dans les vignes où un examen soigneux aura révélé la présence de taches sur feuilles ou d'attaques sur grappes, renouveler les traitements dès réception, principalement dans les localités de la moitié sud-ouest de la région touchées par les averses du 13 au 16.

VERS DE LA GRAPPE - Un premier traitement préventif contre la 2ème génération ne s'impose avant le 1er juillet que dans les situations très chaudes des régions 131, 132 et 142 (enclos ou jardins).

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES - Renouveler dès réception dans les seules plantations où des taches sont visibles.

CARPOCAPSE - Renouveler les traitements précédents entre le 28 juin et le 1er juillet et étendre le 1er traitement entre le 30 juin et le 3 juillet aux régions suivantes:

AIN: 42, 45, 47, 50
ARDECHE: 148
DROME: 126, 128, 135, 136
ISERE: 104, 108, 116, 120
LOIRE: 3, 4, 11, 13, 14, 25
RHONE: 11, 25, 27, 29, 31, 33
SAVOIE: 82, 88, 90
HTE SAVOIE: 61, 62, 63, 68, 69

Ce traitement, étendu à la charpente et pratiqué à l'aide d'un produit organo-phosphoré, dispensera de renouveler spécialement la 1ère application dirigée contre le Pou de San José dans les zones intéressées.

TORDEUSE ORIENTALE SUR PECHES - Renouveler avant le 1er juillet les traitements appliqués avant le 20 juin, à 13 jours d'intervalle ceux appliqués après cette date, et généraliser les traitements avant le 1er juillet également à toutes les plantations non encore concernées.

CULTURES DIVERSES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE ET DE LA TOMATE - Un renouvellement des traitements s'impose dès réception jusqu'aux altitudes moyennes (500m. en Hte Savoie, jusqu'à 900m. en Drôme-Ardèche).

PYRALE DU MAIS - Une seule intervention suffit, avec des granulés à base de D.D.T., Heptachlore ou Parathion à raison de 30kg/ha. Dans l'Ardèche, la Drôme et l'Isère, ce traitement pourra être appliqué au début du dégagement des inflorescences, dans les autres régions jusqu'à la fin de la sortie des panicules mâles.

TORDEUSE DES POUSSES DU PIN (en plaine) - Traiter aux organophosphorés, au Sevin ou au D.D.T. dès réception au sud de Vienne, autour du 5 juillet plus au nord.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux: A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avert. Agricoles: P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

P40